



Procès-verbal de la 132^e assemblée générale

tenue le 6 juin 2012 à 18h30 à l'ArtiShow

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et nouveaux membres.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la 130^e assemblée générale tenue le 24 avril 2012 et suites.
5. Adoption du procès-verbal de la 131^e assemblée générale extraordinaire tenue le 9 mai 2012 et suites.
6. Informations.
 - 6.1 Congrès FNEEQ 2012.
7. Dons de solidarité.
8. Loi 12 (Voir la recommandation jointe).
9. Élections.
 - 9.1 Comité de surveillance des finances (1 poste).
 - 9.2 Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains (2 postes).
10. Divers.
 - 10.1 Motion de félicitations :
11. Levée de l'assemblée.

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 132.1 « Il est proposé que Luc Loignon assume la présidence de l'assemblée.»
Julie Dionne propose et Steve McKay appuie. Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Résolution 132.2 « Il est proposé d'accepter les nouveaux membres suivants :
Janie Normand (Histoire et Géographie), Bryan Teasdale (Langues modernes), Marie-Claude Fillion (Psychologie), Édith Roy (Techniques d'éducation à l'enfance), Marjolaine Arseneault (Techniques d'éducation spécialisée et Barbara Morin (Techniques d'éducation spécialisée).»
Julie Dionne propose et Yves Lafond appuie. Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 132.3 « Il est proposé d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant en divers le point "motion de félicitations" et en ajoutant un point d'information 3.1 "Échos d'un printemps militant". »
Catherine Ladouceur propose et Julien Lachapelle appuie.
Adoptée à l'unanimité.

3.1 Journal Militant.

Valérie Dubé présente le journal *Échos d'un printemps militant*, un recueil de textes écrits par des enseignantEs du Cégep ce printemps. Les textes ont été rassemblés en un journal imprimé. L'initiative vise notamment à financer le fonds des arrêtés de l'AÉCS. Le prix suggéré pour le journal est de 5 \$.

4. Adoption du procès-verbal de la 130^e assemblée générale tenue le 24 avril 2012 et suites.

Résolution 130.4 « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 130^e assemblée générale tenue le 24 avril 2012. »
Julie Dionne propose et Louis Desmeules appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4.1 Suites au procès-verbal.

- Claude Tétreault informe les membres que le changement à la police modulaire a été adopté au regroupement des syndicats affiliés (RSA) par 80 % des voix. En janvier 2013, la nouvelle police sera donc en vigueur.
- Steve McKay revient sur la résolution 130.6 : l'avis juridique que la FNEEQ a donné à ce sujet était que le SPECS risquait plus que ce qu'il pouvait obtenir en s'engageant comme partie officielle dans les audiences de la requête en injonction. Le SPECS a en conséquence décidé de ne pas faire cette démarche.

5. Adoption du procès-verbal de la 131^e assemblée générale extraordinaire tenue le 9 mai 2012 et suites.

Résolution 130.5 « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 131^e assemblée générale tenue le 9 mai 2012. »
Julie Dionne propose et Catherine Ladouceur appuie.
Adoptée à l'unanimité.

5.1 Suites au procès-verbal.

Il n'y a pas de suite à donner à ce procès-verbal hormis le fait que le nouveau calendrier a depuis été approuvé en Commission des études, en Comité des relations de travail et en Conseil d'administration et est présentement en vigueur.

6. Informations :

6.1 Congrès FNEEQ 2012.

Steve McKay fait un compte-rendu du congrès de notre fédération syndicale qui vient de se tenir à Granby. Il fait la lecture de certaines résolutions adoptées en lien avec la grève étudiante et la Loi 12 (i.e. projet de loi 78). Il fait aussi le compte-rendu du regroupement cégep qui s'est tenu pendant le congrès et qui a adopté une position de négociation commune sur les dépassements de coûts liés au report de la session d'hiver.

Steve McKay fait également part à l'assemblée de la composition du nouveau comité exécutif de la FNEEQ, en mentionnant que Claude Tétreault a été élu au Bureau fédéral. Claude est félicité par l'assemblée.

On demande que l'exécutif syndical tienne les membres au courant du développement des discussions sur les calendriers modifiés dans les autres Cégeps.

7. Dons de solidarité.

- Considérant la situation particulière causée par la grève étudiante cette session;
- Considérant que le SPECS-CSN a un rôle de soutien à assumer au sein de la communauté collégiale;
- Considérant que le SPECS-CSN a adopté le 15 novembre 2011 une résolution appuyant la lutte étudiante;
- Considérant que le SPECS-CSN a une bonne santé financière;
- Considérant que les dons de solidarité sont limités à 200 \$ par organisme et que le budget 2011-2012 est maintenant totalement dépensé;
- Considérant que les dons faits dans le cadre de la grève de salaire sont destinés uniquement au fonds d'aide alimentaire de l'AECS et à la Fondation du Cégep;
- Considérant que les urgences ciblées par le bureau exécutif pour la fin de la présente année financière sont la Coopérative du Cégep de Sherbrooke et l'AECS, mais qu'un travail sera fait après l'été pour réfléchir aux dons de solidarité faits par le SPECS-CSN;

Résolution 130.6

« Il est proposé :

1. Que le SPECS-CSN fasse un don spécial de 450 \$ à la Coopérative du Cégep de Sherbrooke afin de couvrir les frais d'intérêts sur les emprunts qui ont dû être faits pendant la grève étudiante;
2. Que le SPECS-CSN fasse un don spécial supplémentaire de 300 \$ au fonds de mobilisation de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AECS) pour l'aider à assumer les dépenses très élevées qu'elle a dû assumer pendant la grève. »

Louis Desmeules propose et Alexandre Genest appuie.

Proposition d'amendement :

« Il est proposé de remplacer, dans le volet 1 de la proposition, les mots "don spécial" par "prêt sans intérêt". »

Denis Pelletier propose et Hélène Dauphinais appuie.

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité.

Il est demandé par Yves Lafond de procéder par un vote scindé sur la proposition principale.

Le président d'assemblée accorde le vote scindé.


- Vote sur le volet 1 : Adoptée à la majorité.

* Denis Pelletier demande qu'on enregistre sa dissidence au procès-verbal.

- Vote sur le volet 2 : Adoptée à la majorité.

Les discussions sur les propositions portent sur les questions suivantes :

- On demande si la coopérative a sollicité d'autres acteurs collégiaux que le SPECS pour l'appuyer. On sait à cet égard que le Cégep a accepté de reporter le paiement du loyer de la coopérative. On demande que, lors de prochaines propositions de dons de solidarité, l'assemblée dispose d'un portrait plus complet de la situation financière du bénéficiaire visé.
- On demande s'il serait opportun d'instituer des modalités de consultation électronique sur les propositions syndicales votées en assemblée, vu le taux de participation aux assemblées.
- On demande pourquoi on ne fait pas un prêt sans intérêt à la Coopérative - à l'instar de la Fondation du Cégep – plutôt qu'un don. Cette question suscite plusieurs échanges. On répond :
 1. Que le SPECS ne fait jamais de prêt, et qu'une telle pratique n'est en conséquence pas balisée, du moins pour l'instant, contrairement à la pratique des dons de solidarité.

- 
2. Que faire un prêt créerait un précédent suite auquel il faudrait justifier à chaque fois les raisons pour lesquelles on consent ou on refuse un prêt ; que le montant du don consenti ne justifie pas qu'on ouvre ce précédent.
 3. Que la Coopérative partage des valeurs et des intérêts importants avec le syndicat (valeurs environnementales, de santé, d'égalité, de communauté et de solidarité, par exemple) et qu'il est en ce sens indiqué de placer les relations entre le syndicat et la coopérative sous le signe de ces valeurs ; que la pratique du don de solidarité répond à cette attente.

8. Loi 12 (Voir la recommandation jointe).

Steve McKay présente certains articles de la Loi 12 (connue sous le nom de projet de loi 78) qui lui apparaissent antidémocratiques, contraires aux droits fondamentaux ou aux intérêts des syndicats. Il recommande ainsi l'adoption de la proposition suivante.

- Considérant qu'une loi répressive constitue la pire manière qui soit de tenter de mettre fin au conflit étudiant;
- Considérant que le projet de loi 78 brime la liberté d'expression, d'association et de représentation;
- Considérant que le SPECS-CSN reconnaît que les associations étudiantes constituent l'instance démocratique par laquelle les étudiantes et les étudiants déterminent leurs positions collectives, y compris les mandats de grève;
- Considérant le pouvoir abusif que le projet de loi 78 confère au gouvernement;
- Considérant les responsabilités qu'il entend imposer quant à son application, notamment aux enseignantes, aux enseignants et à leurs syndicats;
- Considérant le pouvoir abusif et arbitraire qu'il donne aux corps policiers;
- Considérant que le SPECS-CSN voit la nécessité de répondre de manière collective au projet de loi 78;

Résolution 132.7

« Il est proposé que le SPECS-CSN :

1. DÉNONCE le projet de loi 78, notamment :

- la limitation du droit d'association et du droit de manifestation;
- les sanctions financières sévères imposées aux associations;
- le renversement du fardeau de la preuve, qui rend les associations étudiantes et les syndicats de travailleurs responsables d'actes commis par autrui;
- les pouvoirs accrus dévolus à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

2. DÉNONCE l'incapacité du gouvernement à régler le conflit étudiant de manière démocratique et constructive;

3. DÉNONCE également le fait que la loi spéciale accorde à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le pouvoir d'ordonner aux établissements de cesser de percevoir la cotisation fixée par une association étudiante;

4. APPELLE ses membres à dénoncer publiquement cette loi et plus généralement la gestion de la crise étudiante par le gouvernement québécois;

5. S'ENGAGE à appuyer la CSN dans la contestation judiciaire de la loi 78. Steve McKay propose et Julien Lachapelle appuie.

Proposition d'amendement 1 :

« Il est proposé d'ajouter une puce sous le point (1) de la proposition qui se lirait ainsi : « le pouvoir abusif et arbitraire qu'il donne aux corps policiers ».

Jean-François Fortier propose et Julien Lachapelle appuie.

Adopté à la majorité.



Proposition d'amendement 2 :

« Il est proposé d'ajouter une autre puce sous le point (1) de la proposition qui se lirait ainsi : « la création d'une position pédagogique inconfortable pour les professeurEs, où la prestation de cours devient une obligation juridique anormale ».

Guy Lemire propose et Louise Vincent appuie.

Adoptée à la majorité.

Proposition d'amendement 3 :

« Il est proposé d'ajouter entre les points 4 et 5 le point suivant : « 5. APPELLE ses membres à reconnaître que les associations étudiantes constituent l'instance démocratique par laquelle les étudiantes et les étudiants déterminent leurs positions collectives, y compris les mandats de grève » et que le point 5 devienne le point 6. »

Jean-François Fortier propose et Pierre-Paul Charlebois appuie.

Adoptée à la majorité.

On demande le vote sur la proposition principale telle qu'amendée. Adoptée à la majorité.

La proposition telle qu'adoptée se lit maintenant comme suit :

« Il est proposé que le SPECS-CSN

1. DÉNONCE le projet de loi 78, notamment :

- la limitation du droit d'association et du droit de manifestation;
- les sanctions financières sévères imposées aux associations;
- le renversement du fardeau de la preuve, qui rend les associations étudiantes et les syndicats de travailleurs responsables d'actes commis par autrui;
- les pouvoirs accrus dévolus à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- le pouvoir abusif et arbitraire qu'il donne aux corps policiers;
- la création d'une position pédagogique inconfortable pour les professeurEs, où la prestation de cours devient une obligation juridique anormale;

2. DÉNONCE l'incapacité du gouvernement à régler le conflit étudiant de manière démocratique et constructive;

3. DÉNONCE également le fait que le projet de loi spéciale accorde à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le pouvoir d'ordonner aux établissements de cesser de percevoir la cotisation fixée par une association étudiante;

4. APPELLE ses membres à dénoncer publiquement cette loi et plus généralement la gestion de la crise étudiante par le gouvernement québécois;

5. APPELLE ses membres à reconnaître que les associations étudiantes constituent l'instance démocratique par laquelle les étudiantes et les étudiants déterminent leurs positions collectives, y compris les mandats de grève;

6. S'ENGAGE à appuyer la CSN dans la contestation judiciaire de la loi 78.



9. Élections.

9.1 Comité de surveillance des finances (1 poste).

Aucune candidature ne se présente pour ce poste : ce poste reste vacant pour l'instant.

9.2 Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains (2 postes).

On a d'abord droit à une courte présentation de ce nouveau comité par Alexandre Genest, Steve McKay et Philippe Langlois. Deux postes de représentants enseignants sont à combler ; unE troisième intéresséE pourra éventuellement agir à titre de substitut.

Ouverture de la période de mise en nomination :

Louis Desmeules est proposé par Pierre-Paul Charlebois. Il accepte.

Une procuration au nom de Kim Noël-Goulet est déposée et reçue par le président d'assemblée.

France Lacroix propose Johanne Bolduc. Elle accepte.

Fin de la période de mise en nomination.

Suite à un scrutin secret, **Louis Desmeules** et **Johanne Bolduc** sont élus aux deux postes de représentants et **Kim Noël-Goulet** est élu substitut.

10. Divers.

10.1 Motion de félicitations :

Catherine Ladouceur félicite l'équipe syndicale pour la qualité de leur travail cette année.

11. Levée de l'assemblée.

Résolution 132.8 « Il est proposé de lever l'assemblée. »
Mathieu Lavoie propose et Catherine Ladouceur appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Steve Mc Kay, président

Philippe Langlois, secrétaire